

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 43
Date de la convocation : vendredi 21 mars 2025
Délibération n° : DCM_2025_046
Matière 3.2

Le jeudi 27 mars deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(43) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Georges Brunetière, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Pierre Devèche, Sylvie Dupin de la Guérviviere, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(11) Gaëtan Barreau, Stéphane Buron, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Joris Raflegeau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (10)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Cédric Bouttier	Florence Poupin
Claude Brel	Anne-Marie Avy
Catherine Brin	Claudine Gossart
Aurélié Brunet	Geneviève Gaillard
André Chouteau	Stéphane Gandon
Sébastien Dessein	Chantal Gourdon
Christelle Dupuis	Elisabeth Caillaud
Isabelle Maret	Cécile Grelaud
Isabelle Mériaux	Aglaé De Beauregard

Secrétaire de séance : Georges Brunetière

St André de la Marche – Chemin rural déclassé – Cession

Pièce jointe : Avis des domaines

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint de Pôle Aménagement et Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

Il est rappelé à l'assemblée la délibération du 29 juin 2023 portant sur un échange de parcelles avec la Carrière (réf DELIB 2023-097). L'acte d'échange envisagé ne pouvant pas être établi avec une personne morale, il est proposé d'annuler cette décision et de faire un acte spécifique pour la cession et pour chacune des deux acquisitions.

La procédure d'enquête publique étant achevée, la cession correspondant à l'ancien chemin rural du Moulin de la Gouberte peut maintenant être envisagée. Il s'agit de la parcelle cadastrée 264 B 2737 de 6144 m².

Il est également proposé de céder la parcelle cadastrée 264 B 2060 de 317 m² relevant du domaine privé de la commune.

Ces biens en zone agricole (Ac1) dans le Plan Local d'Urbanisme, se trouvent en partie à l'intérieur du périmètre d'exploitation de la Carrière.

Tous les frais (y compris la purge du droit de priorité des riverains pour la partie correspondant à l'ancien chemin rural) seront à la charge de l'acquéreur : la SNC CARRIERE DES 4 ETALONS.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2020 lançant l'enquête publique pour le projet de cession de chemins ruraux et voies communales,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2021 constatant la désaffectation de chemins ruraux et de voies communales,

VU les conditions acceptées par l'acquéreur,

VU l'avis des Domaines reçu le 12 février 2025,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mars 2025,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 13 mars 2025,

CONSIDERANT que la parcelle issue du découpage d'un ancien chemin rural (cadastrée 264 B 2737), ainsi que la parcelle cadastrée 264 B 2060, ne présentent aujourd'hui aucun intérêt pour la collectivité.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
53	52	0	1

- **ANNULE** la délibération du 29 juin 2023 (réf DELIB 2023-097) portant sur un échange.
- **CEDE** à la SNC Carrière des 4 étalons, les parcelles cadastrées 264 B :
 - 2737 après avoir purgé le droit de priorité des riverains pour la partie correspondant à l'ancien chemin rural, conformément à l'article L 112-8 du Code de la Voirie Routière,
 - et 2060.
- **PRECISE** que la transaction pour chaque parcelle se fera à l'euro symbolique.
- **MANDATE** le notaire de l'acquéreur pour effectuer la purge du droit de priorité aux propriétaires riverains du chemin nouvellement cadastré 264 B 2737.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte authentique auprès du notaire de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 049-200054385-20250327-DCM_25_046-DE



Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Python

Directrice générale des services